

Pour un budget 2026 source de justice fiscale, sociale et environnementale

Alors que le budget 2026 est toujours en débat au Parlement, le projet de loi de finances 2026 présenté par le gouvernement a été dénoncé par Attac, qui revendique plus de justice fiscale, sociale et écologique. Rencontre avec Vincent Drezet, cosecrétaire général d'Attac France.

Propos recueillis par **HERVÉ CHRISTOFOL**, représentant du SNESUP-FSU au CA d'Attac¹

En quoi ce projet de budget est-il austéritaire et injuste ?

Définissons ce qu'est une politique « austéritaire ». Elle consiste : à pressuriser les dépenses publiques, donc à dégrader les services publics et la protection sociale. C'est le cas actuellement : le projet du gouvernement consiste en effet à prioriser la pression sur la dépense publique de 27 milliards d'euros d'efforts en 2026 (avec la suppression de 3 000 postes de fonctionnaires, notamment) et de 148 milliards sur six ans. Elle consiste aussi à augmenter les prélèvements sur une partie de la population sans remettre en cause des mesures antérieures qui ont surtout bénéficié aux plus aisés (riches particuliers et grandes entreprises) et creusé la dette publique. C'est également le cas actuellement : les mesures antérieures ne sont pas remises en cause (la contribution demandée aux plus fortunés est très symbolique) et les impôts locaux des entreprises vont même continuer de baisser, alors que la pression exercée sur les retraités, les pauvres ou encore les malades va s'accroître avec le gel des prestations sociales, le gel des pensions de retraite ou encore le doublement des franchises médicales. La liste n'est hélas pas exhaustive. Enfin, la politique « austéritaire » a pour fonction de maintenir des choix politiques coûte que coûte, malgré l'opposition d'une très large majorité de la population, qui aspire à davantage de justice fiscale : c'est encore le cas en ce moment, le pouvoir maintenant l'orientation à l'œuvre depuis 2018. C'est en tout cela que ce projet de budget est « austéritaire ».

Pourtant, d'autres ressources fiscales sont envisageables. Est-il possible de revenir sur les baisses d'impôts accordées par Emmanuel Macron aux plus aisés et aux multinationales ?

Emmanuel Macron a justifié ses choix fiscaux en arguant qu'ils allaient permettre le ruissellement, les baisses d'impôts étant censées relancer la croissance et l'emploi. Les travaux menés sur le sujet ont cependant montré que l'impact de ces mesures est faible et que celles-ci creusent la dette publique. Il est ainsi démontré que, si la législation fiscale et la structure des recettes sociales avaient été figées entre 2018 et 2023, la dette publique se serait élevée à 99 % du PIB au lieu de 109,9 %.

Le pouvoir ne veut pas revenir sur les mesures prises, au motif que les riches partiraient et n'investiraient plus en France. C'est oublier plusieurs éléments. Tout d'abord, l'économie française demeure attractive, du fait notamment des acteurs publics (éducation, santé, qualité de la main-d'œuvre, infrastructures) financés par l'impôt. Rappelons aussi que, pendant longtemps, la fiscalité était plus lourde sur les plus riches et les grandes entreprises, ce qui n'a pas empêché l'économie de connaître une croissance continue, hors période de crise. Enfin, l'exil fiscal est historiquement faible et produit des effets marginaux.

Il est donc parfaitement possible d'instaurer un impôt sur la fortune des plus riches rénové par exemple, et de renforcer la taxation des super-héritages à l'heure d'un transfert massif des richesses sur fond d'inégalités croissantes. Pour financer la bifurcation sociale et écologique et renforcer le consentement à l'impôt, c'est même vital².

Attac a été auditionnée à l'Assemblée nationale. Les débats ont-ils permis de faire voter des amendements qui reprennent des revendications d'Attac ?

Nous sommes régulièrement auditionnés, soit dans le cadre de missions parlementaires et de travaux budgétaires (cela est le cas depuis 2022 sur le rapport spécial annuel consacré à

« La politique « austéritaire » a pour fonction de maintenir des choix politiques coûte que coûte, malgré l'opposition d'une très large majorité de la population. »

1. Le SNESUP-FSU est membre fondateur de l'association Attac et, à ce titre, bénéficie d'un siège à son conseil d'administration au côté du SNES-FSU de la FSU-SNUipp et de la FSU.

2. C'est le sens de la campagne actuelle d'Attac France : france.attac.org/se-mobiliser/un-autre-budget-est-vital/.

l'évasion fiscale annexé à chaque projet de loi de finances, par exemple), soit dans le cadre d'audiences informelles. Nous y apportons nos analyses et nos propositions. Celles-ci peuvent être techniques (comme sur le crédit d'impôt recherche), simples (sur la demande d'une plus grande transparence dans la communication de certaines données et de certains documents, sur certaines niches fiscales des entreprises et sur les résultats de la lutte contre la fraude notamment), ou plus emblématiques. À ce titre, depuis deux ans, notre proposition de « taxation unitaire », consistant à imposer les bénéfices des grands groupes là où ils sont réalisés, fait l'objet d'un amendement, voté par l'Assemblée nationale. Nous avons évidemment soutenu très activement la fameuse taxe Zucman et participé à sa visibilité. Et par ailleurs, certaines de nos propositions se retrouvent dans des propositions de partis politiques, comme celle consistant à instaurer un impôt sur la fortune rénové, l'imposition des superprofits ou encore l'instauration d'un plafond au dispositif « Dutreil », une niche fiscale qui permet aux ultrariches de bénéficier d'une exonération de 75 % de la valeur des titres d'une entreprise qu'ils cèdent.

Le projet de budget de la Sécurité sociale constraint fortement les missions de service public et met à nouveau les usagers à contribution. N'existe-t-il pas pourtant d'importantes niches sociales à démanteler ?

Jusqu'au début des années 1990, les cotisations représentaient plus des trois quarts des recettes de la Sécurité sociale. Elles en représentent un peu moins de la moitié aujourd'hui. Le reste est formé par des recettes fiscales et des transferts de l'État qui se sont accrus, depuis 1993, pour compenser les allégements de cotisations sociales. Ceux-ci réduisent le « coût du travail » et devaient officiellement favoriser l'emploi. Cela ne s'est pas passé ainsi. Le manque à gagner n'a cessé d'augmenter, pour atteindre 88 milliards d'euros en 2024, pour des résultats bien faibles en termes d'emplois créés ou sauvagardés, comme plusieurs rapports officiels l'ont montré (de France Stratégie et de la Cour des comptes, par exemple). À l'instar des niches fiscales, Attac propose une revue des niches sociales pour engager un mouvement de baisse de leur nombre et de leur coût. Cela dégagerait

des recettes. Il faut cependant aller plus loin. Au sein du mouvement social, personne ne conteste le fait que le budget de la Sécurité sociale doit être absolument distinct de celui de l'État. Mais il y a un débat entre les partisans d'un financement assis sur les cotisations sociales et ceux qui prônent un élargissement de son assiette pour faire contribuer d'autres richesses, comme les revenus financiers par exemple. Il faut avoir ce débat pour améliorer la couverture sociale avec un objectif du « 100 % Sécu » sur la base d'un principe simple : de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins.

© DR



Enfin, ce budget ne laisse-t-il pas de côté la nécessaire bifurcation écologique ?

Sur le budget proprement dit, on constate des reculs préoccupants, sur le dispositif MaPrimePrénov', dont les crédits auront été divisés par deux en deux ans, sur le fonds vert, qui perdra la moitié de ses crédits en 2026, ou encore sur les programmes « Nature », destinés à aider les parcs nationaux et les réserves naturelles. Globalement, le budget alloué au ministère de la Transition écologique devrait stagner en valeur réelle, ce qui demeure très nettement insuffisant au regard des enjeux. Ajoutons à cela la baisse du budget en faveur de la rénovation thermique des logements, de la mission « cohésion des territoires », à hauteur de 1,6 milliard d'euros.

Plus largement, par les mesures qu'il propose, ce gouvernement, comme les précédents, empêche un financement à la hauteur des enjeux. Pourtant, tous les travaux concordent sur plusieurs points fondamentaux : l'inaction sera bien plus dévastatrice que l'action et il faudra mobiliser des ressources importantes pour limiter les dégâts. C'est ce que rappelle la Cour des comptes (un organisme peu révolutionnaire au demeurant !), qui demande au gouvernement d'agir sans délai. La Cour démontre que les dérèglements environnementaux dans le monde ont coûté 300 milliards d'euros en 2024. Ce montant ne cesse de progresser. Pour la Cour, en France, « *un scénario de statu quo des politiques menées face au dérèglement climatique entraînerait une perte de 11,4 points de PIB à l'horizon 2050* ». Or, par ses choix, le pouvoir veut le statu quo. ■

« À l'instar des niches fiscales, Attac propose une revue des niches sociales pour engager un mouvement de baisse de leur nombre et de leur coût. »